



---

**Présidence de** : M. Alain BOCQUET (Saint-Amand-les-Eaux)

**Secrétaire de Séance** : M. Aymeric ROBIN (Raismes)

**Membres du Bureau en exercice** : 48

**Membres du Bureau présents ou représentés** : 38

**Membres présents** : 31

M. Alain BOCQUET (Saint-Amand-les-Eaux) – Président

Mme Anne-Lise DUFOUR-TONINI (Denain), Mme Monique HERBOMMEZ (Sars-et-Rosières), M. Aymeric ROBIN (Raismes), M. Jacques LOUVION (Hordain), M. Yannick NISON (Hasnon), M. Christian MONTAGNE (Denain), M. Pascal JEAN (Neuville-sur-Escaut), M. Jean-François DELATTRE (Haspres), M. Michel QUIÉVY (Mortagne-du-Nord), M. Jean-René BIHET (Lourches) - Vice-Président(e)s

M. Ludovic AIGUIER (Mastaing), Mme Annie AVÉ-DELATTRE (Wasnes-au-Bac), M. Joël BEYAERT (Rumegies), M. Alain BOERAEVE (Rosult), M. Jean-Noël BROQUET (Thun-Saint-Amand), M. Jacques DELCROIX (Wavrechain-sous-Denain), M. Jean-Michel DENHEZ (Lieu-Saint-Amand), M. Michel DEWITTE (Bousignies), M. Jacques DUBOIS (Nivelle), M. Patrick KOWALCZYK (Abscon), M. Michel LEFEBVRE (Millonfosse), M. Bruno LEJEUNE (Oisy), M. Charles LEMOINE (Roelx), M. André LEPRÊTRE (Wavrechain-sous-Faulx), M. Jean-Claude MESSENGER (Lecelles), M. Daniel SAUVAGE (Noyelles-sur-Selle), Mme Bernadette SOPO (La Sentinelle), M. Jean-Marie TONDEUR (Marquette-en-Ostrevant), M. Michel VENIAT (Douchy-les-Mines), M. Ludovic ZIENTEK (Bouchain) - Membres du Bureau

**Membres absents excusés ayant donné pouvoir** : 7

Mme Jocelyne LOSFELD (Douchy-les-Mines) a donné pouvoir à M. Aymeric ROBIN (Raismes)  
Mme Marie-Claire BAILLEUX (Haulchin) a donné pouvoir à M. Pascal JEAN (Neuville-sur-Escaut)  
M. Éric DELVAUX (Avesnes-le-Sec) a donné pouvoir à M. Daniel SAUVAGE (Noyelles-sur-Selle)  
M. Waldemar DOMIN (Château l'Abbaye) a donné pouvoir à M. Michel QUIÉVY (Mortagne-du-Nord)  
M. Norbert JESSUS (Trieth-Saint-Léger) a donné pouvoir à M. Alain BOCQUET (Saint-Amand-les-Eaux)  
M. Jean-Paul RYCKELYNCK (Haveluy) a donné pouvoir à M. Jean-René BIHET (Lourches)  
M. Bruno SALIGOT (Escaudain) a donné pouvoir à M. Jacques DELCROIX (Wavrechain-sous-Denain)

**Membres absents excusés** : 10

Vice-Président : M. Salvatore CASTIGLIONE (Waller)

Membres du Bureau : M. Michel BLAISE (Bellaing), M. Nicolas BOUCHEZ (Maulde), M. Jean-Paul COMYN (Hérin), M. Bertrand HUART (Hélesmes), M. Bernard LEBRUN-VANDERMOUTEN (Flines-lez-Mortagne), M. Jean-Marie LECERF (Thiant), Mme Joëlle LEGRAND (Escautpont), Mme Carole LELEU (Brillon), M. Christophe PANNIER (Bruille-Saint-Amand)

---

## DÉLIBÉRATIONS ADOPTÉES

---

### **11/18B - Association des Ludothèques de France : Adhésion**

L'Association des Ludothèques de France (ALF) est un réseau de ludothèques favorisant les échanges de compétences, la veille, la diffusion d'outils, la formation et l'expérimentation. Aussi, afin d'améliorer ses compétences dans le domaine de la « Lecture Publique », le Bureau Communautaire décide :

- d'adhérer à compter de 2018 à l'« Association des Ludothèques de France » et d'accepter le versement d'une cotisation annuelle d'un montant de 70 € pour 2018.
- d'autoriser Monsieur le Président à prendre l'ensemble des engagements juridiques et comptables correspondants.

Adoptée à l'unanimité

---

### **12/18B - Aménagement de la médiathèque communautaire des Encres de Saint-Amand-les-Eaux**

Dans le cadre des travaux relatifs aux aménagements extérieurs du Pôle Culturel Jean Ferrat de Saint-Amand-les-Eaux, dans lequel est intégré la médiathèque des Encres, des travaux d'aménagement et une rénovation intérieure de la médiathèque est proposée et ceci afin de faciliter l'accueil du public, notamment par la mise en place d'un système autonome d'emprunt et de retours des différents médias et ouvrages.

Une consultation a donc été lancée sous la forme d'un appel d'offres et d'un accord cadre donnant lieu à la passation de bons de commande.

Avec des contraintes calendaires et de la nécessité de rendre accessible la médiathèque le plus rapidement possible, le Bureau Communautaire décide :

- de déléguer à Monsieur le Président le pouvoir :
  - de décider de la signature des marchés relatifs à l'acquisition et la pose de mobilier, du matériel de diffusion sonore et d'images pour l'accueil du public et l'administration dans le cadre de la rénovation de la médiathèque communautaire des Encres de Saint-Amand-les-Eaux, à l'issue de la procédure d'attribution par la commission d'appel d'offres,
  - de signer, ces marchés, ainsi que ses avenants éventuels d'un montant inférieur à 5% du montant des marchés initiaux,
  - d'exécuter ces marchés et de procéder à leur règlement.

Adoptée à l'unanimité

---

### **13/18B - Marché d'assurance « Dommages aux biens » : Autorisation de signature d'un avenant n°4 supérieur à 5% relatif aux ajustements de cotisations pour 2018**

En matière de risques de dommages aux biens, la cotisation d'assurance payable par La Porte du Hainaut varie en fonction de l'évolution d'un indice de référence publié à l'argus des assurances et en fonction des variations constatées dans la superficie des biens couverts par les garanties.

L'avenant n°4 a pour objet de fixer le montant de la cotisation 2018 compte tenu :

- de l'indice FFB (Fédération Française du Bâtiment) en vigueur de 960,10,
- de la mise à jour de la superficie déclarée, de 92 105 m<sup>2</sup> à 92 189 m<sup>2</sup> correspondant à l'acquisition d'une maison sise Bd des mineurs à Raismes, la location d'un modulaire et d'un bloc sanitaire rue du commerce (bâtiment n°6), ainsi qu'à l'acquisition d'un modulaire au parking du bâtiment La Passerelle, et à la suppression, suite à leurs destructions, de deux maisons sises Bd des mineurs à Raismes.

Pour information, la cotisation initiale en 2017 était de 59 679,21 € TTC.

La cotisation pour 2018 s'élève à 61 578,06 € TTC.

Le Bureau Communautaire décide :

- d'autoriser Monsieur le Président à signer l'avenant n°4 au marché M 13 50 01 AG relatif au lot 2 : « Dommages aux biens » pour intégrer l'ajustement du montant de la cotisation pour l'année 2018.

Adoptée à l'unanimité

---

#### **14/18B - Gratification des stagiaires : Modification des dispositions**

La Porte du Hainaut est régulièrement sollicitée pour accueillir des stagiaires dans le cadre de cursus pédagogiques scolaires ou universitaires.

Parallèlement à la convention tripartite et selon l'article L.124-6 du Code de l'éducation nationale, il convient de verser une gratification lorsque la durée de stage est supérieure à 2 mois consécutifs ou non au cours d'une même année scolaire ou universitaire.

Le Bureau Communautaire décide :

- de verser une gratification mensuelle fixée à 15% du plafond horaire de la sécurité sociale à la date de la signature de la convention de stage pour les étudiants dont la durée de stage excède deux mois consécutifs au cours d'une même année scolaire, Cette gratification sera proratisée aux heures de présence du stagiaire. Ce taux de gratification suivra la réglementation en vigueur.
- d'autoriser Monsieur le Président à signer les conventions tripartites régissant les modalités de déroulement des stages.

Adoptée à l'unanimité

---

#### **15/18B - Dispositif d'aides aux Très Petites Entreprises : Attribution de subventions**

Dans le cadre du dispositif d'aide à l'investissement des Très Petites Entreprises industrielles, artisanales, commerciales et de services, le Bureau Communautaire décide :

- d'approuver l'attribution des subventions individuelles pour chacun des projets présentés en et d'un montant total s'élevant à 77 385 €. Chaque fiche projet précise les montants, les bénéficiaires et les modalités de versement des subventions.

Liste des TPE :

- Développement de la SAS LES MIJUSCULES à Thiant.  
L'investissement éligible s'élève 30 947 € HT, la subvention s'élève à 4 642 €.
- Développement de la SARL ASIME 3D à Thiant.  
L'investissement éligible s'élève à 200 000 € HT, la subvention s'élève à 30 000 €.
- Développement de la SARL GARAGE BULTEZ à Thiant.  
L'investissement éligible s'élève à 88 544 € HT, la subvention s'élève à 13 282 €.
- Développement de la SARL FABRICE HELLE à Bouchain.  
L'investissement éligible s'élève à 19 500 € HT, la subvention s'élève à 975 €.
- Développement de la SAS SEETRACK à Denain.

L'investissement éligible s'élève à 47 017 € HT, la subvention s'élève à 7 053 €.

- **Création de la SAS RH PAIES EXPERT à Rumezies**

L'investissement éligible s'élève à 15 221 € HT, la subvention s'élève à 2 283 €.

- **Création de la SAS AGRI SERVICES MOTOCULTURE à Rosult**

L'investissement éligible s'élève à 27 665 € HT, la subvention s'élève à 4 150 €.

- **Création de l'EURL JET CARWASH à Denain**

L'investissement éligible s'élève à 100 000 € HT, la subvention s'élève à 15 000 €.

- d'autoriser Monsieur le Président à prendre les engagements juridiques et comptables nécessaires à la mise en œuvre de la délibération et notamment à signer les conventions d'aides avec chaque bénéficiaire.

Adoptée à l'unanimité

**16/18B - Parc d'activités de la Vallée de l'Ecaillon à Thiant : Vente d'une parcelle d'environ 1 942 m<sup>2</sup> à la société ASIME 3D (SCI du Théâtre)**

La société ASIME 3D (SCI du Théâtre) souhaite développer son activité d'analyses et services en ingénierie mécanique, notamment par la création d'un bureau et d'un atelier de montage de machines spéciales. Dans ce cadre, la société se porte acquéreur du lot n°17 (parcelle cadastrée section A 3519) d'une superficie d'environ 1 942 m<sup>2</sup>, situé sur le parc d'activités de l'Ecaillon à Thiant.

Le Bureau Communautaire décide :

- d'accepter la vente du lot n°17 (parcelle cadastrée section A 3519) au profit de la SCI du Théâtre ou de toute personne morale s'y substituant, pour une surface d'environ 1 942 m<sup>2</sup>, au prix de 20 € HT le m<sup>2</sup>, soit un prix total prévisionnel de 38 840 €. Les frais, impôts et taxes (dont éventuellement la TVA immobilière) inhérents à la passation de l'acte seront à la charge de l'acquéreur.
- d'autoriser Monsieur le Président à prendre tous les engagements juridiques et comptables nécessaires à la mise en œuvre de la présente délibération, notamment à signer l'acte authentique de vente ainsi que tous documents se rapportant à cette vente.

Adoptée à l'unanimité

**17/18B - Plan Local d'Urbanisme intercommunal (PLUi) : Autorisation de signature d'un avenant supérieur à 5% au marché d'Élaboration**

Afin d'intégrer certaines dispositions au marché initial relatif à l'« Élaboration du PLUi de la Communauté d'Agglomération de La Porte du Hainaut », le Bureau Communautaire décide :

- d'autoriser Monsieur le Président à signer l'avenant n°4 au marché d'élaboration du PLUi de la Communauté d'Agglomération de La Porte du Hainaut dont le titulaire est la société ANTEA GROUP (mandataire du groupement), et ce pour un montant de 174 762,50 € HT.

TABLEAU RECAPITULATIF ET APPROXIMATIF DES COÛTS SUPPLÉMENTAIRES - AVENANT MARCHE PLUI					
	Coût des missions supplémentaires dues aux évolutions réglementaires	Coût des missions supplémentaires dues à l'incapacité de certains partenaires de nous fournir des données	Coût des missions supplémentaires dues à la reprise des travaux de Trame verte et bleue (obligatoire)	Coût des missions supplémentaires dues aux arbitrages et volontés politiques	TOTAL
Phase 3 : Elaboration des Orientations d'Aménagement et de Programmation	19 587,50 €		16 962,50 €	60 237,50 €	96 787,50 €
Phase 4 : Elaboration des documents graphiques et du règlement	38 050,00 €			2 475,00 €	40 525,00 €
Phase transversale : concertation et communication		12 300,00 €	10 250,00 €	14 900,00 €	37 450,00 €
<b>TOTAL</b>	<b>57 637,50 €</b>	<b>12 300,00 €</b>	<b>27 212,50 €</b>	<b>77 612,50 €</b>	<b>117 162,50 €</b>

Adoptée à l'unanimité

---

---

**18/18B - Plan Local d'Urbanisme de la commune de Bruille-Saint-Amand : Approbation de la modification simplifiée**

La présente modification a pour objet de rectifier une erreur matérielle en supprimant la mention sur le recul des portails dans l'article n°11 du règlement de la zone U.

Le Bureau Communautaire décide :

- d'approuver la modification simplifiée du Plan Local d'Urbanisme de la commune de Bruille-Saint-Amand.
- d'autoriser Monsieur le Président de La Porte du Hainaut à prendre tous les engagements juridiques et comptables nécessaires à la bonne exécution de la présente délibération.

Adoptée à l'unanimité

---

**19/18B - Plan Local d'Urbanisme de la commune de Saint-Amand-les-Eaux : Approbation de la modification simplifiée**

La présente modification a pour objet d'instaurer un périmètre de protection de l'activité commerciale, libérale, de service ou lié à un équipement public au sein duquel les changements de destinations des rez-de-chaussée en habitation seront interdits.

Le Bureau Communautaire décide :

- d'approuver la modification simplifiée du Plan Local d'Urbanisme de la commune de Saint-Amand-les-Eaux.
- d'autoriser Monsieur le Président de La Porte du Hainaut à prendre tous les engagements juridiques et comptables nécessaires à la bonne exécution de la présente délibération.

Adoptée à l'unanimité

---

**20/18B - Nouveau Programme National de Renouvellement Urbain (NPNRU) Denain et Louches : Autorisation de signature de deux avenants supérieurs à 5 % pour les lots n°3 et n°4**

Afin d'intégrer certaines prestations nécessaires à la mise en place du Nouveau Programme National de Renouvellement Urbain (NPNRU) sur les communes de Denain/Louches (quartier Vieux Denain, centre-ville de Denain, Nouveau Monde, quartier La Bellevue et quartier du Faubourg Duchâteau), le Bureau Communautaire décide :

- d'autoriser Monsieur le Président à signer les projets d'avenant n°1 aux marchés M.17.007 relatif au lot 3 « Volet sociologie et peuplement » pour un montant de 9 560 € HT soit 11 472 € TTC et M.17.008 relatif au lot n°4 « Volet marketing territorial » pour un montant de 5 100 € HT soit 6 120 € TTC.

Adoptée à l'unanimité

---

**21/18B - PICTANOVO : Subvention 2018**

Dans le cadre du développement d'Arenberg Creative Mine et du développement de la filière image dans la Région, le Bureau Communautaire décide :

- de reconduire à l'association PICTANOVO une subvention d'un montant de 50 000 € au titre de la participation de la CAPH au budget de fonctionnement de PICTANOVO pour l'année 2018.
- d'autoriser Monsieur le Président à prendre tous les engagements juridiques et comptables nécessaires à la mise en œuvre de la présente délibération, et notamment à signer la convention d'objectifs nécessaire au versement de la subvention.

Ne prend pas part au vote ni à la discussion, l'élu membre du Conseil d'Administration de PICTANOVO :

- Monsieur Alain BOCQUET (Saint-Amand-les-Eaux)

Adoptée à l'unanimité

## 22/18B - Clubs sportifs et Centre Médico-Sportif : Octroi de subventions

Dans le cadre des aides attribuées aux clubs sportifs de haut niveau et au centre médicaux-sportifs, le Bureau Communautaire décide :

- d'octroyer pour l'année 2018, les subventions aux associations sportives et au Centre Médico-Sportif, reprises dans le tableau ci-dessous pour un montant total de 1 928 879,77 €.

ANNEXE OCTROI DE SUBVENTIONS 2018								
IMPUTATION BUDGETAIRE	IDENTIFICATION DU BENEFICIAIRE	NIVEAU	MONTANT ALLOUE EN 2017	MONTANT DE LA SUBVENTION 2018	MONTANT DU 1ER ACOMPTE	MONTANT DU 2EME ACOMPTE	MONTANT DU 3EME ACOMPTE ET SOLDE	
6574/4141/DAS	Association SPORT de La Porte du Hainaut (CHS)		52 250,00 €	52 250,00 €	26 125,00 €	20 900,00 €	5 225,00 €	
6574/41500/DAS	Association UNION HAINAUT BASKET ST AMAND	Ligue 1 Féminin Pro A	451 250,00 €	451 250,00 €	225 625,00 €	180 500,00 €	45 125,00 €	
6574/41500/DAS	Association Hand Ball Club PH	D2 Féminin	343 963,51 €	343 963,51 €	171 981,76 €	137 585,40 €	34 386,35 €	
6574/41500/DAS	Association ASCDV PH	Pro B Masculin	343 963,51 €	343 963,51 €	171 981,76 €	137 585,40 €	34 386,35 €	
6574/41500/DAS	Association Volley Club Bellaing Porte du Hainaut	Nationale 1 Masculin	165 102,45 €	165 102,45 €	82 551,23 €	66 040,98 €	16 510,24 €	
6574/41500/DAS	Association CONCORDE OLYMPIQUE TRITH BASKET PH	Nationale 2 Féminin	110 068,90 €	110 068,90 €	55 034,45 €	44 027,56 €	11 006,89 €	
6574/41500/DAS	BASKET FEMININ ESCAUDAIN	Nationale 2 Féminin	68 793,06 €	110 068,90 €	34 396,53 €	44 027,56 €	31 644,81 €	
6574/41500/DAS	Saint Amand Football Club	Nationale 3	68 590,00 €	95 000,00 €	34 295,00 €	38 000,00 €	22 705,00 €	
6574/41500/DAS	Association SCL DENAIN WATER POLO PH	Nationale 1 Masculin	63 175,00 €	63 175,00 €	31 587,50 €	25 270,00 €	6 317,50 €	
6574/41500/DAS	Association SCL DENAIN NATATION PH	Nationale 1A Féminin	40 612,50 €	40 612,50 €	20 306,25 €	11 993,75 €	8 312,50 €	
6574/41500/DAS	Association SAINT AMAND NATATION PH HN	Nationale 2A Féminin	22 562,50 €	22 562,50 €	11 281,25 €	9 025,00 €	2 256,25 €	
6574/41502/DAS	AS Raismes	Régional 3	49 637,50 €	36 100,00 €	24 818,75 €	7 220,00 €	4 061,25 €	
6574/41502/DAS	Union Sportive Escaudain	Régional 3	36 100,00 €	36 100,00 €	18 050,00 €	14 440,00 €	3 610,00 €	
6574/41502/DAS	Iris Club Senthellois	Régional 3	36 100,00 €	36 100,00 €	18 050,00 €	14 440,00 €	3 610,00 €	
6574/41502/DAS	Union Sportive Hordain	Régional 4	22 562,50 €	22 562,50 €	11 281,25 €	9 025,00 €	2 256,25 €	
			<b>1 928 879,77 €</b>					

- d'autoriser Monsieur le Président, à engager une démarche écrite auprès de l'Etat, de la Région Hauts-de-France, du Conseil Départemental du Nord, sollicitant des aides financières en faveur des activités du Centre Médico-sportif de La Porte du Hainaut.
- d'autoriser Monsieur le Président à signer les avenants aux conventions d'objectifs permettant de verser le solde de ces subventions aux clubs sportifs et au Centre Médico-Sportif, et à prendre tous les engagements juridiques et comptables correspondants.

Adoptée à 36 voix POUR,  
et 2 abstentions

## INFORMATION – LANCEMENT DE PROCÉDURE

▪ **Information : Lancement d'une procédure d'appel d'offres ouvert européen pour l'entretien de la Scarpe, ses ouvrages et ses annexes**

Le 13 décembre 2013, la Communauté d'Agglomération de La Porte du Hainaut a signé avec Voies Navigables de France une convention d'expérimentation portant sur la gestion, l'aménagement et l'exploitation de la Scarpe inférieure de Hasnon à Mortagne-du-Nord.

Au plus tard au terme de la période de 6 ans, le transfert de propriété deviendra effectif, sauf si la collectivité renonce au transfert au moins six mois avant la clôture de l'expérimentation soit au plus tard avant le 30 juin 2019.

Un marché à bons de commande pour assurer cette gestion et cet entretien a été passé pour une durée de 3 ans.

Ce marché à bons de commande comprenait l'ensemble des aspects d'entretien et de gestion de la voie d'eau (hors gestion hydraulique-compétence VNF) : mise en place d'une astreinte, intervention sur l'entretien courant et les interventions d'urgence sur les écluses, les berges, le chemin de halage et la voie d'eau.

Le marché à bon de commande arrivant à échéance en novembre 2018, une nouvelle consultation s'avère donc nécessaire pour couvrir le besoin jusqu'à la fin 2019.

## INFORMATION – RÉSULTAT DES MARCHÉS

▪ **Information : Résultat des marchés accords cadre à bons de commande relatifs à la réalisation de travaux neufs et d'entretien de voiries sur le territoire de la CAPH**

La Commission Technique composée des membres de la Commission d'Appel d'Offres qui s'est réunie le 25 janvier 2018 a émis un avis favorable sur l'attribution des marchés à bons de commande suivants :

Intitulé des lots	Entreprise attributaire	Montant de la simulation ayant servi au jugement des offres	Montant max du marché à bons de commande
Lot 1 : Réalisation de travaux neufs et entretien de voiries Zone de l'Amandinois	Société Eiffage TP Nord située à Denain (59220)	287 830,20 € HT	Sans minimum 1 950 000,00 € H.T. Seuil maximum*
Lot 2 : Réalisation de travaux neufs et entretien de voiries Zone du Denaisis	Société Jean Lefebvre située à Denain (59220)	257 823,60 € HT	Sans minimum 1 900 000,00 € H.T. Seuil maximum*
Lot 3 : Réalisation de travaux neufs et entretien de voiries Zone de l'Ostrevant	Société Ramery TP située à Raismes (59590)	330 933,78 € HT	Sans minimum 1 100 000,00 € H.T. Seuil maximum*

\*Pour les 2 ans

La durée des marchés est de 2 ans maximum.

Le montant des prestations à réaliser sera acté dans les bons de commande émis par la collectivité.

---

### QUESTIONS DIVERSES

- **Information et point d'étape du déploiement de la fibre optique sur le territoire de la CAPH.**

---

Fait à Wallers, le 29 Mars 2018

Le Président  
Alain BOCQUET

